

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA. Edition Tri-hebdomadaire: Un An, \$4.—6 Mois, \$2. Edition Hebdomadaire: Un An, \$2.—6 Mois, \$1.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Six lignes, première insertion: 50 Cents. Chaque insertion subséquente: 13 "

BAS-CANADA.

Montréal, 3 Décembre 1866.

On se rappelle sans doute l'attitude pleine de réserve observée durant l'invasion fénoise du printemps dernier par le grand chef Stephens; jamais il n'a voulu autoriser ou approuver les coups de main tentés sur notre territoire par ses cohortes armées, il a même fait son possible pour les empêcher, parce qu'il y voyait une cause d'insuccès pour les Irlandais.

Cette prédiction n'est pas encore accomplie, mais il est impossible de nier que les organisateurs de la conspiration fénoise mettent tout en jeu pour en amener avant peu la réalisation. Déjà, depuis quelques jours, le télégraphe atlantique ne parle que de soulèvements populaires en Irlande, et l'insurrection paraît y être éclatée tout de bon cette fois.

L'Angleterre paraît bien déterminée à étouffer dès l'origine ce commencement de révolte, et, quelle que soit l'organisation dont les féniens puissent disposer, nous ne pensons pas qu'elle éprouve beaucoup de difficultés à en venir à bout. Mais il est une question, autrement sérieuse, qui complique celle de l'agitation fénoise, et qui ne doit pas nous être étrangère. On a saisi à Liverpool une caisse d'armes et de munitions venant des États-Unis et destinée aux insurgés.

Rapprochée des réclamations de l'Alabama, cette affaire est grosse de difficultés et de menaces, et nous nous expliquons, dès lors, facilement les dernières dépêches envoyées d'Angleterre au gouvernement canadien et la concentration de troupes dans l'ouest qui en a été la conséquence.

Au reste, si nous en croyons les derniers journaux venus d'Europe, l'Angleterre se montrerait disposée à entrer dans l'examen des réclamations de l'Alabama. Une commission siége à Londres pour la rédaction d'un code de droit maritime, et dès ses premières séances elle a senti la nécessité d'avoir le concours de la France, ainsi qu'en fait preuve la note suivante de l'International:

Lord Stanley a invité le gouvernement français à réviser en commun le traité sur les droits et les devoirs des neutres. Il déclare que si une nouvelle enquête constatait que l'Angleterre eût violé le principe de neutralité en ne s'opposant point au départ de l'Alabama, le gouvernement

anglais était prêt à indemniser les États-Unis pour toutes les dévastations commises par le navire corsaire.

Lord Stanley a nommé une commission pour examiner cette question.

Dans l'intérêt de la paix, dans l'intérêt de notre pays, tous doivent espérer que cette éternelle affaire de l'Alabama soit enfin réglée, car tant que sa solution sera pendante, nous ne devons pas nous attendre à voir les États-Unis pratiquer avec équité les lois de la neutralité, et leur participation dans les mouvements féniens ne cessera que par un conflit ouvert dans lequel nous verrons notre sort se décider en leur faveur.

La fièvre minière qui s'est emparé de notre population depuis quelques années ne paraît pas prête à s'éteindre; elle ne fait, au contraire, que s'accroître en raison des découvertes que chaque jour apporte. Hier c'était le Bas-Canada qui devenait tout-à-coup le rendez-vous des spéculateurs et des hommes d'entreprise qui vont chercher leur fortune au fond de la terre; aujourd'hui c'est le tour du Haut-Canada.

Depuis quelques jours, en effet, les journaux de cette partie du pays et en particulier le Globe de Toronto sont remplis de détails extraordinaires certainement propres à exciter l'attention. S'il fallait les en croire, le canton de Madoc, situé à une trentaine de milles de Belleville, serait devenu tout-à-coup un véritable Eldorado qui ne demanderait qu'à être bien exploité pour être converti avant peu de temps en une riche succursale de la Californie ou de l'Australie.

Une récente découverte a eu le privilège d'amener dans cette partie du pays une foule considérable, comme on n'en voit qu'aux grandes expositions publiques: les uns y vont par curiosité, le plus grand nombre dans le but de s'y établir et de se livrer à l'exploitation du précieux métal. Déjà des lots de terre ont été vendus. Cette découverte et des indices particuliers ont fait croire à des hommes expérimentés dans les mines d'or que la région aurifère n'est pas confinée à Madoc, mais qu'elle pourrait fort bien s'étendre de la Baie Georgienne aux Chaudières. D'autres, qui ne sont pas aussi enthousiastes, admettent la possibilité que l'or s'y trouve en petites quantités; mais qu'il y en ait, c'est certain. Des mineurs qui ont travaillé en Californie, à la Colombie Anglaise et en Australie et qui viennent de faire des explorations dans les environs, après avoir visité la mine, parlent de sa formation comme étant sous plusieurs rapports semblable à celles de ces contrées aurifères, et ils expriment l'espoir que l'or y existe en quantités considérables.

On conçoit, dès lors, l'excitation qu'a dû créer cette précieuse découverte, et il est facile de croire à ce que le Globe dit sur ce sujet. Cependant, le professeur Bell, du Collège de Kingston, ayant récemment visité le terrain, en a fait un rapport qui ne donne rien de positif, mais qui ne ferme pas non plus la porte à tout espoir. Quoiqu'il en soit, ayant appris que Monsieur A. Michel avait été envoyé par la commission géologique pour visiter la nouvelle mine de Madoc, nous nous sommes adressés à lui pour en avoir quelques renseignements que nous pourrions présenter à nos lecteurs. M. Michel n'a pas été plus heureux que les autres, ainsi qu'on pourra le voir par

la lettre suivante que nous avons reçue de lui et que nous croyons pouvoir publier sans la moindre indiscretion:

Mon cher Monsieur, Je me suis effectivement rendu, le 14 décembre, à "Richardson farm," canton de Madoc, dans le Haut-Canada, où l'on dit avoir récemment découvert une mine d'or sur le lot No. 18, du 5e rang. M. Richardson ayant vendu à un Américain de Boston la partie du lot sur laquelle cette découverte aurait été faite, il a été convenu, m'a-t-on dit, que personne ne serait admis à visiter l'excavation avant le 10 décembre, délai fixé pour le paiement de ces terrains, et on a construit sur le puits un baraque en planches hermétiquement close. J'ai donc éprouvé, avec nombre d'autres visiteurs, la contrariété d'un voyage inutile. Il m'a été montré de très riches échantillons d'une matière terreuse micacée de couleur tantôt ocreuse tantôt noirâtre, ainsi que plusieurs morceaux de sphalère et de borborane avec beaucoup d'or visible, et il m'a été assuré que ces matières et roches aurifères, d'une richesse extraordinaire, provenaient de l'excavation qu'il ne m'a pas été possible d'examiner. Je n'ai pas dissimulé sur les lieux mêmes la surprise que me causait ce qui m'était rapporté et montré relativement à cette découverte, tout en admettant comme possibles et véritables les circonstances et assertions qui m'y attachent; mais je ne puis donner mon opinion sur cette affaire sans la baser sur des faits authentiques, c'est-à-dire avant qu'il m'ait été permis d'examiner en place les minerais aurifères en question et de faire, dans la localité, quelques travaux de recherche dont les résultats soient décisifs.

Vous en êtes sûr, Monsieur, et je suis sûr que vous ne serez pas surpris de voir que le gouvernement n'a pas cru devoir laisser passer cette découverte sans en profiter pour caser une de ses créatures. Aussi, est-ce sans étonnement que nous avons vu dans la dernière Gazette Officielle la nomination de M. Campbell comme inspecteur des mines d'or pour cette partie de la province. M. Campbell est le frère du Commissaire des Terres de la Couronne, et sa nomination prouve au moins que quand même on n'aurait pas encore trouvé l'or dans les terrains du Haut-Canada, il doit y en avoir.

Nous publions ailleurs deux extraits du Daily News de Kingston, l'un sur l'affaire-Lamirande et l'autre sur le choix du futur ministre des finances dans la Confédération. Le Daily News est un journal ministériel, et son langage indépendamment mérité d'être mis en parallèle avec le zèle ordinaire de ceux de ses confrères qui passent pour être organes du Ministère. C'est à ce titre que nous le citons.

Le marché aux provisions de New-York est à la baisse. Ce fait ne peut que réjouir tout le monde, car chacun connaît l'étroite corrélation des prix du marché de New-York et de Montréal. Selon la Tribune, le prix du bœuf a diminué de 2 1/2 par livre, le marché est surabondamment approvisionné. Le mouton est 2 cents par livre plus bas que l'année dernière à pareille époque, avec tendance à la baisse. Le lard est de \$0.50 par quart plus bas que l'année dernière, le beurre est 10 à meilleur marché et le charbon \$4 par tonne. Les céréales seules ont augmenté, mais la Tribune ne pense pas que cette hausse puisse se maintenir. Malgré cela, tout est cher, et la hausse et la baisse subite du papier-monnaie causent beaucoup de malaise.

La certitude de l'union coloniale sous la confédération, a fait demander à qui seraient confiées les affaires du peuple uni. Un journal du Nouveau-Brunswick a proposé que M. Tilley fut nommé ministre des finances. Les habitants des provinces maritimes craignent le retour au pouvoir de M. Galt, qu'ils croient aspirer à la position de ministre des finances. Il en est de même de lui

se. Ce costume, cet instrument de travail avaient, en ce moment, une signification précise; ils témoignaient de la part active qu'Alfred comptait prendre à l'œuvre commune. Du reste, il était fort pâle, et cette pâleur ressortait encore davantage sous le collier de favoris noirs qui encadrait son visage.

Après avoir salué gracieusement la foule, échangé des poignées de mains avec les assistants les plus dignes de cette distinction, il monta sur le piédestal de la croix, et il se mit à examiner attentivement la fabrique. Nécessairement, un pareil rassemblement n'avait pu se former si près d'elle sans que M. Laurent ou ses inférieurs en fussent avertis; cependant, tout semblait calme et désert à la manufacture. La grande porte était fermée, la roue qui met en mouvement les immenses machines était immobile. Pas un curieux ne se montrait aux fenêtres, personne dans les jardins, sur les terrasses ni dans la campagne. Seulement, Alfred crut voir un homme à cheval sortir furtivement par une porte située à l'autre extrémité des bâtiments, et s'éloigner au galop dans la direction d'une grande route voisine.

Depuis quelques instants déjà, le comte était plongé dans sa contemplation; Mathurin qui depuis les malheurs de Nicolas, avait mérité par son zèle et son intelligence, de le remplacer auprès d'Alfred, s'avança timidement

à la veille de l'ouverture du Congrès américain, nous avons pris des arrangements avec un correspondant de New-York qui doit nous fournir une correspondance hebdomadaire. Écrivain habile et impartial, il nous tiendra au courant des événements qui se passeront chez nos voisins et de leur situation politique. Nous commençons aujourd'hui la publication de sa correspondance.

Nous avons également pris des arrangements avec notre correspondant de Paris pour avoir un courrier plus suivi. De cette manière, nos lecteurs pourront avoir sur les affaires étrangères des renseignements directs et sûrs.

Sans vouloir nous payer une réclame, nous espérons que nos abonnés nous tiendront compte des efforts que nous faisons pour les intéresser.

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la correspondance musicale dans laquelle notre jeune compatriote, M. Dominique Ducharme, nous rend compte d'une soirée artistique à laquelle il a récemment assisté chez un des grands maîtres de Paris. Nous espérons que M. Ducharme ne s'en tiendra pas là et qu'il nous fera part, de temps à autre, des impressions qu'il se forme dans la société artistique de France dont il semble, d'ailleurs, tirer le plus grand profit.

(Du News de Kingston.)

Le Times de Londres publie sur l'affaire-Lamirande un article évidemment basé sur les informations officielles fournies par le gouvernement canadien à la demande du gouvernement impérial. Le résultat des conclusions de l'écrivain est de faire peser la responsabilité de cette affaire sur les épaules du Solicitor-Général Langevin au lieu de celles de Lord Monck et de rejeter le blâme des irrégularités de l'enlèvement de Lamirande sur les agents de la police française. Le Times regarde, comme d'autres journaux anglais, l'affaire-Lamirande comme une grosse infraction à la stricte administration de la justice, comme une insulte à la suprématie de la loi et il paraît que le Parlement fera sur ce sujet une enquête sévère. Il ne peut y avoir aucun doute que le Canada a beaucoup souffert dans la réputation de ses hommes publics par cette lâche complaisance à l'égard des agents du gouvernement français et par la violation de notre loi par M. Langevin. Ce ne sera pas un honneur pour notre pays quand le peuple anglais verra au milieu de lui ce même personnage officiel en qualité de délégué, élevé au poste de Maître général des Postes au lieu d'avoir été forcé de résigner. Il y a sans doute quelque nécessité politique, quelque une de ces exigences afférentes à notre système dualiste qui force à retenir M. Langevin dans le cabinet; autrement, le pays aurait pu sauver sa renommée et payer quelque réputation à l'étranger par son renvoi en conséquence de sa participation à un acte aussi condamnable. Les débats parlementaires vont remettre ce sujet sur le tapis et nous apprendrons l'idée que les hommes publics de la mère-patrie se sont formés de ces procédés.

(Du Daily News de Kingston.)

Il existe peu, très peu, de cohésion parmi les Canadiens des États-Unis et de New-York particulièrement. Cependant, il y a une société de bienfaisance mutuelle connue sous le nom de Société de St. Jean-Baptiste. Elle a été fondée

plus grande partie du peuple du Haut-Canada qui a perdu toute confiance dans la capacité et les principes de M. Galt. Son manquement impudent du nouveau tarif a détruit sa réputation d'économiste politique pratique. M. Tilley, au contraire, joint de la confiance des deux partis dans sa province à titre d'habile administrateur des finances et nous devons ou l'avoir, ou garder M. Howland pour remplir la position plus étendue qui va bientôt surgir. En accordant le portefeuille à un personnage des provinces d'en bas, nous pouvons dissiper l'idée que le Canada recherche des avantages qui ne lui sont pas dus, ce qui serait un pas important fait vers la réconciliation qui doit s'opérer. Mais pour attendre cet objet, il ne serait pas nécessaire de remplacer M. Howland qui fait son chemin dans la bonne opinion du peuple.

Bulletin Américain. (Correspondance spéciale de L'Ordre.) New-York, 29 nov. 1866.

Monsieur le Rédacteur, Je ne crois pas pouvoir mieux commencer la série de correspondances que je vous ai promises, qu'en vous parlant un peu de New-York, de ses habitants, et de ses compatriotes qui l'habitent. "La cité impériale," puisque c'est ainsi que les Américains la nomment, est bâtie dans une île formée par la rivière Hudson et la rivière du Nord. C'est la plus grande, la plus riche et la plus belle ville du continent américain. Elle est entourée de villes florissantes, telles que Brooklyn, qui compte 200,000 habitants, Jersey-City, la seconde ville de New-Jersey, Williamsburgh, et de plusieurs autres petites villes de plaisance.

La population de New-York se compose de gens venus de toutes les parties du monde et de quelques autres lieux. Cependant, la plus grande proportion se compose d'Irlandais et d'Allemands, d'une petite proportion de Français, de Suisses, de Canadiens et de Scandinaves. Les Yankees forment à peu près un cinquième de la population totale.

La partie la plus corrompue, la plus ignorante et la plus crapuleuse se compose de ces émigrants qui arrivent chaque année, par centaines de mille, de la vieille Europe.

Comme j'aurai probablement bientôt l'occasion de vous parler des institutions et des journaux de notre ville, je me contenterai aujourd'hui de vous dire un mot des Canadiens.

Les Canadiens-Français de New-York sont au nombre de trois à quatre mille. Vous pouvez bien imaginer que sur une population de plus de six cent mille âmes, leur influence politique et sociale est à peu près nulle. Quelques-uns occupent une certaine position commerciale.

C'est un fait singulier que, si vous demandez un Canadien, vous n'êtes pas capable d'en trouver un seul, ce sont des Français. En ceci, ils ont tort. Qu'il existe une sympathie tri-vivante entre les descendants d'une même race, cela se conçoit; mais qu'une partie d'entre eux ayant une patrie à part, nulle jusqu'à se confondre, au moins de nom, avec l'autre, cela est inconcevable. D'ailleurs, par une longue pratique des deux branches de ce peuple, j'ai appris qu'une assimilation entre Français et Canadiens est impossible. Les premiers sont trop orgueilleux et aiment trop à mépriser tout ce qui n'est pas de la France. En fait, les Canadiens sont mieux vus par toutes les autres nationalités que par les Français, tandis que c'est le contraire qui devrait être la réalité.

Il existe peu, très peu, de cohésion parmi les Canadiens des États-Unis et de New-York particulièrement. Cependant, il y a une société de bienfaisance mutuelle connue sous le nom de Société de St. Jean-Baptiste. Elle a été fondée

en 1851 par M. George Batchelor. Elle a pour but d'unir les Canadiens ensemble et d'entretenir par eux le souvenir de la patrie absente. Elle ne compte qu'environ soixante membres. M. Cloutier en est actuellement Président. Tous les ans, cette société célèbre la fête de St. Jean-Baptiste par un banquet qui réunit généralement trois ou quatre cents personnes.

Elle a des affiliations avec les autres sociétés semblables dans d'autres parties du pays. C'est la plus puissante, la plus nombreuse et la plus influente qui existe aux États-Unis.

Pour être fidèle à la promesse que je vous ai faite, je dois aussi vous mentionner la société annexionniste qui est de date récente. Cette association qui, à son début, comptait à peu près quarante membres, est tombée en décrépitude, et aujourd'hui on peut dire qu'elle a cessé d'exister, ne comptant pas plus de quinze à seize membres. M. L. P. Fontaine en est Président, et M. Casimir Thompson en est Secrétaire. Son influence est parfaitement nulle, ce qui démontre que l'on dit être si puissant parmi les Canadiens des États-Unis est loin d'être ce qu'on le représente. Il est de fait que la plupart des Canadiens détestent l'annexion qui leur donnerait une force et un point de ralliement. A leur point de vue, ils n'ont peut-être pas tort; mais au point de vue canadien, je crois que vous avez autant de raisons de repousser l'annexion qu'ils en ont de la demander, et plus encore. Car il ne faut pas se le dissimuler, la monnaie de nos compatriotes ne tient pas longtemps contre les séductions de toutes sortes qui les entourent, séductions de l'emploi et de la parole. Les jeunes gens surtout s'abandonnent bientôt à l'indifférence et souvent à quelque chose de pire. Ils sont bien libres sans doute de pratiquer leur religion, d'aller à la messe et à confesse. Il y a des églises et des prêtres; mais cela ne détruit pas le fait qu'ils ne le font pas.

L'émigration fait un mal immense au Canada. Non-seulement elle lui enlève la fleur de sa population, mais encore elle la corrompt. Il est vraiment malheureux que votre gouvernement ne puisse ou ne veuille rien faire contre une plaie qui prend chaque jour des proportions plus effrayantes.

A propos, je ne sais pas si vous avez remarqué une lettre qui a paru dans la Tribune relative au manque d'ouvrage et à l'abandon de la main-d'œuvre ici. Le fait est qu'il y a, à l'heure qu'il est, des milliers d'ouvriers sans emploi. Les pensions sont excessivement chères, et vous pouvez croire si le décaissement s'est emparé de bien des jeunes âmes pleines de vigueur et de bon vouloir, mais qui ne peuvent rien. Je vous dis que la seule pensée des misères de la classe ouvrière à New-York fait frémir.

Je vois que le sujet m'a entraîné et que me voilà fort loin de nos sociétés canadiennes. Je termine en vous disant un mot de la société "Monroe," qui a pour but d'arriver par n'importe quel moyen à la conquête des provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Ce n'est pas une société de telle ou telle nationalité. Elle s'adresse à tous ceux qui jurent par le fameux Monroe et sa doctrine. Comme cette société est secrète, je ne puis vous donner aucun détail sur sa constitution, son influence ou ses moyens d'action. Jusqu'à présent, je ne pense pas qu'elle soit bien redoutable.

Comme vous voyez, l'état des Canadiens n'est pas enviable et dans le moment actuel, je crois et je réjette, que l'occasion serait très mal choisie pour émigrer, parce que les affaires commerciales ont perdu beaucoup de leur activité et que tout s'en ressent.

Je ne vous ai pas dit un mot de notre politique; d'ailleurs, comme tout est encore dans un état d'attente, je crois

devoir attendre à la prochaine. Le Congrès s'assemble lundi prochain, le 3 décembre, et alors tout prendra un caractère décidé qui me permettra de vous donner une idée plus exacte tant de notre politique intérieure qu'extérieure.

Chronique Musicale de Paris.

(Correspondance spéciale de L'Ordre.) Paris, 14 novembre 1866.

Mon cher ami, Fidèle à la promesse que j'ai faite de l'envoyer quelques commentaires des concerts de Paris, je viens aujourd'hui l'entretenir d'une matière musicale à laquelle j'ai été heureux d'assister: c'est un des concerts de M. Pasdeloup. Avant de le communiquer mes impressions, tu me permettrais de te dire deux mots sur cette belle société "Concert populaire" qui plusieurs de mes compatriotes, entre autres MM. Saucier et Panofsky, ont eu l'avantage d'apprécier. C'est en 1860 que M. Pasdeloup, artiste aussi éminent qu'habile chef d'orchestre, et ingénieuse idée de fonder cette œuvre éminemment classique qui lui a valu, avec la décoration de la légion d'honneur, les éloges les plus flatteurs de nos sociétés artistiques et les sympathies de toute la capitale. On peut dire que M. Pasdeloup a accompli une tâche: avant lui, il n'y avait eu qu'un nombre assez restreint de personnes riches et quelques privilégiés qui pouvaient entendre de la musique classique à la "Société des Concerts" au Conservatoire, tandis qu'aujourd'hui, grâce à la modestie de son caractère et à la facilité d'aller applaudir, tous les dimanche, les chefs-d'œuvre des grands maîtres interprétés par nos meilleurs artistes.

C'est le dimanche 22 octobre que j'ai assisté à l'ouverture de la saison d'hiver de ces concerts données comme d'habitude au Cirque Napoléon. Le monde musical s'y était porté en foule si nombreuse, que plus de 2,000 d'habitants n'ont pu entrer, bien que la salle contienne près de 5,000 places; on était si pressé les uns contre les autres, que plusieurs dames se trouvaient mal, et qu'on a vu sur les croisées et tous les vases du domicile.

La séance commença à deux heures, l'orchestre, qui se composait par 120 musiciens, était au complet. Le programme, qui figurait les noms immortels de Weber, Mozart, Beethoven, Haydn et Gounod, était des plus attrayants. Le voici:

- 1. Ouverture de Freyschutz. . . . . Weber. 2. Symphonie en ut mineur. . . . . Mozart. Introduction, allegro—adagio—moderato. . . . . 30. Air de Ballet. . . . . Gounod. 40. Andante et Variations. . . . . Haydn. 50. Symphonie en ut mineur. . . . . Beethoven. 60. Andante—Scherzo—finale. . . . .

L'ouverture de Dr Freyschutz, une œuvre empreinte au plus haut degré du génie de Weber, fut exécutée avec une verve et une précision qui ravirent tous les assistants. Les traits mélodiques qui se trouvent au milieu furent interprétés, par tous les violons, avec une pureté et une vigueur d'exécution qui m'ont fait remarquer, en plusieurs occasions, et bien des artistes avec moi, que le violon français a une supériorité incontestable sur tous les autres violons: son ampleur et sa richesse de sonorité en font le premier instrument en ce genre. La fin de l'ouverture a été enlevée avec un entrain tel, que des applaudissements frénétiques célébraient de tous les côtés à nous abasourdir.

Vint ensuite la Symphonie en ut majeur de Mozart. Cette Symphonie qui reflète les admirables qualités de ce compositeur, dont le génie a su créer des chefs-d'œuvre dans tous les genres, a été exécutée avec un minimum de perfection. L'Andante, relativement court, est d'une facture large et vigoureuse. L'Allegro, dont le motif principal est gracieux et léger, offre, par la manière dont il est traité, des effets de contre-habileté menagés. Ce motif, quelques fois perdu, revient d'une manière neuve et toujours impuissante. L'Adagio, d'un sentiment très-pur, est exécuté comme il est symphonique; les dialogues sont instantanés et remplis d'une vraie harmonie gracieuse. Le Menuet, très-court, mais aussi très-original, a été joué avec un brio qui a rempli les cœurs de gaieté. Le Final, abordé d'un grand orchestre, est extraordinaire comme effet d'ensemble, interrompu par des phrases magnifiques, lesquelles, après avoir été entendues par les violons, furent redites simultanément par tous les instruments, produisant l'effet d'un son répété d'écho en écho. A l'issue de cette Symphonie, la

Feuilleton de "L'Ordre."

L'ETANG DE PRECIGNY.

(Suite.)

XXII

Le délai fixé pour le soulèvement de la commune s'écoula rapidement. M. Laurent et sa fille étaient toujours invisibles. Cette retraite inconcevable, dans des circonstances aussi graves, après avoir longtemps préoccupé Alfred de Précigny, avait fini par lui paraître un encouragement à poursuivre ses desseins: sans doute le manufacturier était las de cette lutte qui durait sans paix ni trêve depuis plus de huit mois; se voyant dans l'impossibilité de maîtriser les événements, il s'était résigné à la subir; à ce déchaînement de fureurs populaires, il voulait opposer seulement la force d'inertie. Souvent aussi Alfred se prenait à penser que la maladie de Thérèse avait fait de nouveaux progrès, et que M. Laurent, menacé de perdre son enfant chérie, était devenu indifférent à ses autres intérêts; mais cette pensée lui semblait horrible, et il n'osait s'y arrêter, préférant, comme tous les hommes passion-

nés, une illusion agréable à une douloureuse réalité. Le lieu du rendez-vous pour le coup de main projeté était un carrefour situé à égale distance du village de Précigny et de la fabrique. Une croix de pierre moussue s'élevait à l'angle du chemin au milieu d'un massif de prunelliers et de coudriers; un vaste espace vide s'étendait à l'entour et pouvait contenir un grand nombre de personnes; de là, le regard embrassait, comme une sorte de champ de bataille, la contrée environnante. A gauche, la magnifique fabrique de Laurent avec ses enseignes rouges, ses milliers de fenêtres et sa longue chaussée de pierre; à droite, le pauvre village, couvert en chaume, perdu au milieu de ses maigres plantations d'arbres fruitiers; en face, l'étang aux eaux noires et immobiles; à l'horizon, la brande, cet accessoire obligé des paysans du Berry.

Au moment où le soleil allait disparaître derrière un rideau de nuages gris étendu au couchant, plusieurs centaines de personnes se trouvaient déjà réunies à la croix du carrefour, et les chemins étaient encore encombrés de piétons. La profonde pitié qu'inspiraient les habitants de Précigny avait soulevé en leur faveur les populations à plusieurs lieues à la ronde. On accourait de toutes les parties du pays pour prendre part à ce qu'on considérait comme une œuvre sainte. Les malades pour qui l'épidémie n'avait pas eu un caractè-

re foudroyant et mortel, ceux chez qui la fièvre était passée, pour ainsi dire, à l'état chronique, pouvaient encore se mouvoir, s'étaient traînés au rendez-vous convenu; on voyait même dans la foule quelques femmes animées à la vengeance. Des groupes nombreux s'étaient formés; des orateurs en sabots parlaient avec chaleur au milieu d'un cercle d'auditeurs et étendaient fréquemment le bras vers la fabrique d'un air de menace. Cependant, chose remarquable, ces gens exaltés, réunis dans un but de dévastation, n'avaient ni fusils, ni bâtons, ni rien qui fit supposer des intentions agressives. En revanche, ils étaient munis de pioches, de bêches, de pics et d'autres instruments propres à une démolition. Alfred avait donné les ordres les plus sévères pour que pas un des insurgés ne se présentât avec des armes; il avait été ponctuellement obéi.

Bientôt le comte arriva lui-même au rendez-vous, suivi d'une demi-douzaine de notables plus particulièrement initiés à nos projets; il fut accueilli par les uns avec des acclamations bruyantes par les autres avec un respect silencieux. Alfred était vêtu à peu près comme le jour où les gens de Précigny avaient imploré sa pitié; casquette plate et blouse grise serrée par une ceinture de cuir. Seulement une lourde barre de fer signifiée par le bout avait remplacé dans ses mains blanches et aristocratiques, son élégant fusil de chas-

se. Ce costume, cet instrument de travail avaient, en ce moment, une signification précise; ils témoignaient de la part active qu'Alfred comptait prendre à l'œuvre commune. Du reste, il était fort pâle, et cette pâleur ressortait encore davantage sous le collier de favoris noirs qui encadrait son visage.

Après avoir salué gracieusement la foule, échangé des poignées de mains avec les assistants les plus dignes de cette distinction, il monta sur le piédestal de la croix, et il se mit à examiner attentivement la fabrique. Nécessairement, un pareil rassemblement n'avait pu se former si près d'elle sans que M. Laurent ou ses inférieurs en fussent avertis; cependant, tout semblait calme et désert à la manufacture. La grande porte était fermée, la roue qui met en mouvement les immenses machines était immobile. Pas un curieux ne se montrait aux fenêtres, personne dans les jardins, sur les terrasses ni dans la campagne. Seulement, Alfred crut voir un homme à cheval sortir furtivement par une porte située à l'autre extrémité des bâtiments, et s'éloigner au galop dans la direction d'une grande route voisine.

Depuis quelques instants déjà, le comte était plongé dans sa contemplation; Mathurin qui depuis les malheurs de Nicolas, avait mérité par son zèle et son intelligence, de le remplacer auprès d'Alfred, s'avança timidement

dans le cercle formé autour de lui: —Ma foi! ils n'ont pas bougé tout de même! dit-il en ôtant son chapeau; mais savez-vous, monsieur, qu'on a demandé de la gendarmerie et des dragons à la ville pour nous disperser et nous empêcher de faire notre besogne? —Je le sais, répliqua Précigny d'un ton bref et distrait.

Aussi l'on s'étonne que les troupes ne soient pas encore arrivées. Sans doute elles se seront égarées dans nos chemins de traverses. Mais je viens de reconnaître ce coquin d'Anglais, M. Smithson, qui se sauvait à cheval; vous avez pu le voir comme moi, certainement il y va au-devant des soldats pour les engager à hâter leur marche. —C'est très-probable, répondit le comte sans paraître le moins du monde alarmé de ces nouvelles. —Ainsi donc, continua Mathurin, si ce que l'on vient de me conter est vrai, il n'y a plus personne à la fabrique et nous n'avons rien à craindre de ce côté. —Que voulez-vous dire? demanda Alfred avec étonnement. —Dame! monsieur, je ne sais si l'on a voulu se gausser de moi, mais on prétend que, depuis plusieurs jours, M. Laurent et sa fille ont quitté la manufacture et qu'ils sont maintenant loin d'ici. —Partis! non, non, cela n'est pas croyable! Laurent ne se serait pas ainsi abandonné lui-même.

—Écoutez donc, monsieur de Précigny, on a beau être riche, la mort n'épargne personne. L'orgueilleux fabricant a bien pu avoir pour comme les autres! —En effet, ceci expliquerait. Mais alors pourquoi aurait-il caché son départ avec tant de soin? —Ce n'est pas bien difficile à comprendre. M. le maire s'imaginait que nous nous oserions rien entreprendre tant qu'il serait sur les lieux; et il s'est arrangé pour qu'on ne se doutât pas de son absence.

Toutes ces suppositions sont fondées en apparence, dit Alfred d'un air pensif. Oh! si je pouvais croire. Il s'arrêta, voyant qu'on l'écoutait, et il rebotta dans ses réflexions. —Monsieur le comte, reprit timidement Mathurin après une pause, le soleil est couché, et tout notre monde est réuni. Ne croyez-vous pas qu'il serait temps de commencer? La besogne sera longue sans doute, et ce scélérat de Smithson peut tomber sur nous d'un moment à l'autre avec la force armée. —Vous avez raison, et cependant. —La foule se pressait en masse compacte autour des deux interlocuteurs. —Eh bien! qu'attendons-nous? demandèrent plusieurs des assistants avec impatience; partons. —L'heure est venue! —Le comte hésitait toujours, promenant autour de lui un regard d'angoisse,

scrutant avec lenteur chaque porte et chaque fenêtre de l'usine; de grosses gouttes de sueur perlaient sur son front. Il était dans un de ces moments de crise où la considération la plus frivole, un mot, un geste peuvent changer une grave détermination. Mathurin devina son trouble: —Monsieur le comte, dit-il à voix basse, nous avons compté sur vous comme sur la Providence. Nous abandonneriez-vous comme elle? Alfred ne répondit pas d'abord, mais il se redressa brusquement: —Allons! dit-il d'un ton résolu; que le ciel me pardonne si je commets une faute! Il agita la main pour annoncer qu'il voulait parler. Le plus profond silence s'établit aussitôt. —Mes amis, dit-il d'une voix forte, nous nous trouvons dans la nécessité d'accomplir un acte de violence répréhensible en lui-même et dont nous devons gémir les premiers; si nous n'avons resté un moyen légal d'obtenir justice, nous n'aurions jamais dû songer à nous faire justice nous-mêmes; nous, pour que notre conduite ait une excuse, il nous faut montrer dans toutes nos démarches la plus grande modération, la plus scrupuleuse réserve. Quant à moi, je ne prétends réuser ni ma part de responsabilité, ni ma part de danger; je vous suis dévoué corps et âme, mais à une condition: c'est que vous m'obéirez avec exactitude.

salle entière a retenti d'un tonnerre d'applaudissements à ébranler Moutz Lumineux, s'il eût été présent.

En troisième lieu a été joué l'Air de Ballet de Gounod tiré de son Opéra de Balala, vrai caprice de maître, chef-d'œuvre dans ce genre. Les quelques premières mesures d'introduction sont graves et bien rythmées; l'Air du Ballet est rempli de phrases fugitives avec accompagnement aussi original que pittoresque. J'ai remarqué certains passages admirables, se perdant dans le lointain, pendant que le hautbois entonnait une mélodie ravissante au milieu du calme le plus profond. Il me semble encore entendre le grand maître qui se penche sur le pupitre et m'a fait l'effet d'une vague montante allant se briser contre un rocher. Le public, aussi terrifié que charmé, se leva comme un seul homme pour applaudir. M. Paderewski vint lui-même saluer la foule. Inutile de dire que ce monsieur fut bûché à la satisfaction de tous.

L'Andante et Variations de Haydn qui suivit et joua pour la première fois, est une œuvre qui caractérise bien l'individualité de son auteur. Son début est un thème en trois temps d'une grande simplicité, mais aussi des plus charmants. Les variations sont admirables de finesse et de saillies d'esprit. Les effets en ont été d'autant plus beaux que l'exécution a été réussie à un haut degré de perfection. Aussi, ce morceau a-t-il été chaleureusement applaudi et redemandé à l'unanimité, et c'était justice.

Enfin, la séance a été couronnée par la Symphonie en ut mineur qui est, sans contredit, une des plus belles pages que nous ait écrites l'incomparable Beethoven. C'est un vaste épopée dans l'art musical, si je puis m'exprimer ainsi. Je renonce à te dépeindre les divines beautés que mon oreille a entendues, car je ne crois pas qu'une langue humaine possède des expressions assez fortes pour les exprimer. Ce que je puis te dire, c'est que du commencement à la fin, l'âme est saisie par je ne sais quoi de grandiose, de noble, de sublime, qui la captive sous le charme poétique de ce chef-d'œuvre.

L'Andante, entre autres, m'a ému au plus haut degré. La mélodie, dont le rythme est d'un style élevé et large, devient bientôt magistral par l'ensemble de tous les instruments. Quelle sublimité de conception, quel élan de génie! Ce n'est pas trop dire que cette symphonie a été jouée avec une perfection au-dessus de tout éloge.

Le Final n'était pas terminé, que déjà l'auditoire, au paroxysme de l'admiration, s'est levé pour exprimer ses vives acclamations: ce n'était pas de Penthousiasme, c'était de la frénésie, des applaudissements à faire ébranler la salle. En effet, qu'on se figure 5,000 personnes frappant des mains et criant à tue-tête des bravos, des "vive Paderewski, vivez les artistes," et l'on aura le tableau d'une autre symphonie qui aurait bien aussi ses charmes.

Je puis dire qu'il n'est pas possible d'entendre une plus belle musique, exécutée dans la perfection de l'art.

Si j'ai un regret, cher ami, c'est celui de n'avoir pas vu toi-même Montréal amateur de musique assister à cette belle soirée; je suis convaincu qu'il s'applaudirait avec moi, d'avoir eu un des plus beaux concerts de l'Europe.

Puisse ta lettre t'avoir un peu intéressé, et t'indiquer le mérite que j'ambitionne, et crois-moi, cher ami, ton bien dévoué DOMINIQUE DUCHARME.

Affaires Européennes.

Les extraits du dernier Mémoire Diplomatique que nous avons vu dans les quelques paragraphes suivants:

"Nous nous sommes abstenus jusqu'ici de mentionner les bruits propagés relativement à une mission dont le général Fleury allait être chargé en Italie.

Les uns ont annoncé que le grand oncle de l'Empereur des Français levait d'abord se rendre à Venise pour assister aux fêtes officielles de l'entrée solennelle de Victor Emmanuel; or le roi d'Italie est depuis le 7 courant dans l'ancienne ville des doges; cependant le général Fleury n'a pas encore quitté Paris. D'autres ont prétendu savoir que le général Fleury avait pour mission spéciale de présider à l'évacuation des États de l'Église, puisque, d'après la convention du 15 septembre, c'est le 11 du mois prochain que les troupes françaises doivent quitter entièrement le territoire pontifical.

D'après nos propres informations, la mission réservée au général Fleury est subordonnée au règlement préalable de la répartition de la dette pontificale; elle aurait pour but non pas Rome, mais Florence.

Le gouvernement de l'Empereur, ainsi que l'a déclaré à mainte reprise M. le ministre d'Etat dans l'enceinte parlementaire, et que l'a répété dernièrement M. de Lavalette dans sa circulaire adressée aux agents diplomatiques à l'étranger, est fermement résolu à couvrir le Pape d'une protection efficace, non-seulement comme chef de l'Église, mais encore comme souverain temporel. Il tient donc à ce qu'aucune équivoque ne subsiste dans l'interprétation pratique de la convention du 15 septembre.

Dans ce but, les éventualités qui pourraient se présenter après le départ des troupes françaises vont être préalablement pesées et devenir l'objet d'un concert réciproque entre la France et l'Italie.

Telle serait la véritable portée de la mission qui doit être confiée au général Fleury.

On nous écrit de Rome que M. Gladstone a réellement été reçu deux fois en audience particulière par le Saint-Père, après avoir eu plusieurs entrevues avec le cardinal secrétaire d'Etat Antonelli.

L'opinion publique à Rome se préoccupe naturellement du but que pourrait l'ancien membre du cabinet anglais. Nos propres correspondants pensent que M. Gladstone est venu à Rome pour souder les véritables intentions du Souverain-Pontife en présence de la prochaine évacuation des États de l'Église par les troupes françaises. Ils affirment que M. Gladstone, dans ses conversations intimes, ne cache pas sa conviction que si le Pape était obligé de quitter la Ville Éternelle, il ne saurait trouver nulle

part une hospitalité plus indépendante que dans l'Isle de Mulle; mais il importe d'ajouter que le Saint-Père ne compte abandonner Rome que si la révolution y rendait impossible l'exercice de son pouvoir spirituel et temporel.

C'est dans ce sens que la dernière allocution pontificale doit être interprétée; c'est du moins l'explication que les nonces du Saint-Siège à l'étranger ont été chargés de présenter aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, en leur communiquant d'office le texte de cette allocution.

M. Odo Russell, qui représente à titre officieux le gouvernement britannique à Rome, et qui depuis l'esté dernier se trouvait en Angleterre, est arrivé à Paris à la fin de la semaine précédente.

Après avoir eu une entrevue avec S. E. M. le marquis de Moustier, M. Odo Russell est parti mercredi matin pour Rome, où il doit reprendre ses fonctions.

Si nous sommes bien informés, cet agent anglais n'aurait pas dissimulé que son gouvernement l'avait autorisé à offrir l'hospitalité au Souverain Pontife dans le cas où Sa Sainteté jugerait nécessaire d'abandonner ses États; mais M. Odo Russell a eu soin d'ajouter que le cabinet de St. James n'entendait accueillir le Pape à l'Isle de Malte qu'après s'être à ce sujet d'abord concerté avec la Cour des Tuileries.

Les troubles de l'Isle de Crète doivent être considérés comme entièrement apaisés. Toutefois, pour prévenir le retour d'une agitation qui, en se propageant dans l'Archipel, ne peut qu'alarmer l'Europe, le cabinet français a cru devoir adresser à la Sublime Porte une note dans laquelle il exprime la confiance que le Sultan maintiendra en faveur d'une population pacifiée les concessions et les promesses faites à l'insurrection en armes.

Le cabinet des Tuileries a saisi cette occasion pour rappeler au Divan l'opportunité d'une loyale et consciencieuse exécution du *hatti-humayoun* et des garanties accordées à la population de l'Isle de Crète. La note française rend hommage aux intentions humaines et généreuses de la Porte en faveur des sujets chrétiens du Sultan; mais elle ne dissimule pas que les résolutions du Padscha ne sont pas toujours exécutées par les autorités locales dans les provinces où l'arbitraire des gouvernements se substitue trop souvent aux lois organiques et donne fréquemment lieu à des plaintes légitimes de la part des populations chrétiennes.

Barreau du Bas-Canada. Diplômes enrégistrés au Conseil Général depuis le 15 au 30 novembre 1866: Ambroise Choquet, admis à Montréal, commission en date du 14 novembre 1865, enrégistrée le 15 nov. 1866; Joseph Tréfle Bejope, admis à Montréal, commission en date du 19 août 1863, enrégistrée le 19; Uldéric Bellemare, admis à Montréal, commission en date du 8 mai 1866, enrégistrée le 21; Charles Thibault, admis à Montréal, commission en date du 8 fév. 1866, enrégistrée le 21; Chs. Alphonse Geoffron, admis à Montréal, commission en date du 4 juin 1866, enrégistrée le 22; Marcel Hubert Chabot, admis à Québec, commission en date du 5 juillet 1864, enrégistrée le 24; Edward Bradley Parkin, admis à Québec, commission en date du 5 juin 1866, enrégistrée le 24; François Xavier Desplaines, admis à Montréal, commission en date du 1er mai 1865, enrégistrée le 27; Emmet Hawkins Rixford, admis à Montréal, commission en date du 10 novembre 1865, enrégistrée le 27; Pierre Paul Daunais, admis à Montréal, commission en date du 8 août 1865, enrégistrée, le 30; Joseph Napoléon Mongeau, admis à Montréal, commission en date du 5 juin 1865, enrégistrée le 30.

Montréal, 30 novembre 1866. Le Secrétaire du Barreau du Bas-Canada, GONZALVE DOUTRE.

Les avocats admis le on après le 30 mai 1849, dont les diplômes n'ont pas été enrégistrés dans les registres du Barreau du Bas-Canada, sont priés de les envoyer au Conseil Général avant le 15 décembre courant; car le tableau général des avocats ne contiendra pas le nom des avocats porteurs de diplômes non enrégistrés. L'absence de son nom sur le tableau empêchera un avocat de pratiquer dans tout le Bas-Canada.

Nouvelles Générales. (Par voie télégraphique.) Ottawa, 29 nov.—L'Assemblée de la compagnie du gaz d'Ottawa a résolu d'offrir tout son matériel en vente à charge par l'acheteur de payer les dettes de la compagnie.

Ottawa, 30 nov.—Le Conseil Exécutif s'est assemblé cette après-midi. On ne connaît pas le résultat des délibérations.

Nouvelles Européennes. (Par le câble transatlantique.) Londres, 27 nov.—Le gouverne-

ment continue ses préparatifs contre les feniens. Un autre régiment d'infanterie sera envoyé à Belfast.

On a saisi à Liverpool une boîte remplie d'armes et d'uniformes. Cet envoi venait des États-Unis.

Le Daily News dénonce les menaces de ses confrères et dit que le mouvement doit être réprimé d'une manière militaire.

Berlin, 28 nov.—La nouvelle que le comte Bismark avait été disgracié et avait résigné est officiellement démentie.

Paris, 28 nov.—L'Empereur a télégraphié à ses agents au Mexique de se hâter d'embarquer les troupes françaises.

Paris, 29 nov.—Il est certain que la dépêche de M. Seward au ministre américain à Paris avait rapport au rappel des troupes françaises du Mexique et exprimait l'espoir que les Français accompliraient leur promesse. La dépêche faisait aussi allusion à la mission du général Sherman et donnait les raisons qui l'ont motivée. La dépêche était d'une longueur extraordinaire et conçue dans un esprit conciliant.

Londres, 29 nov.—On dit qu'on nouvelles troupes, comprenant un bataillon des gardes, vont être envoyées en Irlande.

Les arrestations de feniens continuent en Irlande.

Le Times dit que la guerre sera bientôt déclarée entre l'Espagne, le Chili et le Pérou.

Les consolidés sont fermés ce soir à 89 1/2.

Liverpool, 29 nov.—Le marché au coton a baissé de 1/4 d.

Madrid, 29 nov.—La reine d'Espagne se propose de visiter Lisbonne le premier de décembre.

Berlin, 29 nov.—Les ministres de l'ancien royaume de Hanovre sont rappelés des Cours européennes.

Dresde, 29 nov.—Les Chambres saxonnes ont approuvé à l'unanimité les conditions de la paix.

Vienne, 29 nov.—Un journal du matin nie positivement que l'Autriche concentre des troupes dans la Galicie.

Nouvelles Américaines. (Par voie télégraphique.) Nashville, 30 nov.—Une collision a eu lieu sur le chemin de fer de Memphis et Charleston. Quatre personnes ont été tuées.

Troy, 30 nov.—Il y a eu une grande convention des Canadiens-Français à Cohoes dans le but d'élire des délégués à la grande convention des Canadiens des États-Unis. On passa des résolutions engageant le peuple du Canada à rejeter la Confédération et à tacher de s'annexer aux États-Unis. Il y a eu aussi une convention feniennne.

New-York, 1 déc.—Le correspondant du Herald écrit de Dublin en date du 17 nov.: "Les besoins et les misères des habitants de l'Irlande sous l'administration anglaise sont, dans mon opinion, la cause réelle du mouvement insurrectionnel qui commença bientôt."

Une partie de billard a été jouée à Irving Hall, hier soir, entre Goldthwaite et McDewitt. Le premier a été vainqueur.

Une dépêche de Washington au Times dit que le message du Président a été livré à l'agent de la presse associée pour être envoyé aux principaux journaux du pays. Cependant, les copies destinées à la presse de New-York et de Philadelphie ont été confiées à des messagers spéciaux qui devront les remettre aux journaux quand la lecture en sera commencée au Congrès.

Cours et Tribunaux. COUR DES SESSIONS D'QUARTIER. (Rapporté pour L'Ordre.) Samedi, 1er déc. 1866. Présidence de M. le Juge Censeur. A l'ouverture de la Cour, les personnes suivantes ont été nommés comme Grands Jurés durant ce terme: Wm. Evans, Président; Laurent Dufresne, Alfred Dumouchel, John Donnelly, James G. Davis, A. Thomas Evans, Dominique Ducharme, W. Ennis, Samuel W. Evans, Isaac Ibbett, Louis G. Fautoux, Louis Dubuc, Charles Dubuc, Louis Daiguault, Michel Ste. Marie, fils, Wm. Hodge, Thos. Hodge, James Drummond et Samuel Molson.

La Cour fit ensuite une adresse en langues française et anglaise aux Grands Jurés qui se retirèrent dans leur chambre pour délibérer sur les bills qui doivent leur être présentés.

A 3 heures, les Grands-Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Thomas Spears, vol, il plaide coupable; Mary Driscoll, 2 (2 accusations), elle plaide coupable; Octave Théodor. Durette, vol (14 accusations), il plaide coupable; Pierre Chartrand, vol, il plaide coupable; Wm. Nolan, vol, il plaide coupable; Patrick Smith, vol, il plaide non-coupable; Joseph Bélanger, vol, il plaide non-coupable; Thomas Murray, vol, il plaide non-coupable; Marie Gagnon, vol, elle plaide non-coupable; et comme non-fondées: Duncan MacNichol, George Wallace, F. J. Lahaye, John Simpson, vols.

Les Grands-Jurés sont ensuite déchargés.

COUR DE POLICE. (Rapporté pour L'Ordre.) 1er décembre. Il n'y avait aucune affaire devant cette Cour.

COUR DU RECORDER. (Rapporté pour L'Ordre.) 1er décembre. Honoré Dubé, refusant de payer son charretier, \$2 au mois de prison; Frank Dugoy, ivresse, désordre et résistance à la police, \$3 ou 15 jours de prison; Thos.

Woodrough, ivresse et insulte aux passants, \$5 ou 1 mois de prison. Les autres causes sont pour ivresse et vagabondage. Nombre de prisonniers, 22.

Rapports de Ville. —Son Excellence le gouverneur-général doit arriver ici jeudi ou vendredi. Aussitôt après son arrivée, il y aura séance du cabinet. Sir John Mitchell sera assermenté administrateur pendant l'absence de Lord Monck. On dit que le voyage de celui-ci durera quatre mois, pour nous, nous ne croyons pas qu'il revienne.

—Depuis quelques jours, nous avons une température d'une inconstance vraiment extraordinaire. Depuis mardi jusqu'à vendredi, la pluie est tombée par torrents; à l'ouest commença un véritable tempête de neige et de pluie qui dura plusieurs heures. Les rues étaient dans un état déplorable, les promeneurs invisibles, c'était une vraie scène de désolation. Vers trois heures, le vent commença à souffler avec une force inouïe. Pendant toute la nuit et la journée de samedi, il a fait un froid rigoureux. Décembre commence très mal et n'annonce rien de mieux pour l'avenir.

—Décidément, la saison de navigation est terminée. Tous les bateaux à vapeur sont allés prendre leurs quartiers d'hiver. Le vapeur Montréal n'est arrivé de Québec vendredi qu'à sept heures du soir, mettant cinquante-six heures à faire ce trajet. La brume l'avait retenu. En arrivant à Montréal, les passagers de cabine s'assemblèrent et prêtèrent une adresse de félicitations et de remerciements au Cap. Nelson, qui y répondit en termes appropriés.

—La Cour des quartiers de session s'est ouverte samedi sous la présidence de Son Honneur le Juge Censeur. La Cour d'Appel s'est aussi ouverte samedi à dix heures de l'avant-midi.

—Les Soeurs de la Providence sont extrêmement reconnaissantes aux Dames de Charité qui ont dirigé avec tant d'intelligence et de générosité, le bazar des Bouteilles et des Soufflets-Muettes dont le résultat est de 612 paires.

Elles les prient d'accepter leurs plus sincères remerciements, ainsi que tous ceux et celles qui ont bien voulu contribuer à la bonne œuvre.

—Le Concert donné, vendredi soir, à la Salle Bonsecours, par les officiers des Chasseurs Canadiens, a parfaitement réussi. Le corps de musique du bataillon et les orchestres canadiens se sont bien acquittés de leur tâche; et madame Beaty, à qui on avait confié les soli, a chanté d'une manière merveilleuse. Bref, la soirée a été agréable.

—Nous accusons réception de l'Echo de la France pour le mois de Novembre. Cette excellente publication prend chaque jour de nouvelles proportions. Elle paraît désormais tous les mois en livraisons de 100 à 150 pages. Le numéro que nous avons sous les yeux présente un intérêt plus qu'ordinaire. Nos lecteurs en jugeront par le sommaire des articles qu'il contient:

Remarque.—Avis important.—Les Missions Italiennes, Pompéi, nécropole du Musée, Revue Britannique.—La force musculaire des insectes, Revue des Deux-Mondes.—Le Marché de la Rue de Sévres, La Semaine des Familles.—L'Abbeille butineuse de l'Echo.—Alix, Nouvelle (fin), Louis Joubert.—La Science, les Etudes et les Arts à Rome sous le Pontificat de Pie IX, J. Mongin.—Le Crucifix du Caire de G\*\*\*, Paul de G.—Principes de Théologie Mystique, par Mgr. Chaillot, Prélat Romain, Revue Bibliographique.—Un Champ de Bataille, Custozza, 24 juin 1866, Journal des Débats.—Histoire de deux Amers, Rencontre, Amour, Convention et Mort, (fin), Alex. de St. Alban.—La Chapelle des Martyrs et la ligne droite, L'Union.—Un livre nouveau de M. Guizot, Laurentie.—A de Pontmartin, entre chien et loup, Alfred Nettement.—Pierre Gratiot, ses œuvres, (fin), Ch. Flamini.—Les Etudes de l'Age Mûr, (fin), Cte. de Champagny.—Les Fêtes de Nancy, (fin), Adrien de Rancy.—Nos bons Parisiens, poésie, Mme. Anais Segalas.—1620, poésie, De Montaurou.—Table par Sommaire.—Table Alphabétique.

PATINEZ-VOUS! C'est un exercice très agréable, très-salutaire et très-réjouissant. Patinez de toutes les manières, et si vous prenez un thème, l'Éclair vous rendra la santé. Le Liment du Vermont de Henry, qui a l'intérieur, répand une salutaire et agréable chaleur dans tout le système et vous défend contre les attaques du rhume. Ayez toujours ces Remèdes préparés et gardez les toujours dans votre maison. Une bouteille de chaque ne se vend que 25 centimes. Vendus par tous les pharmaciens et les marchands de médicaments.

LE Dr. TRUDEL EST DÉMÉNAGÉ AU Quarro Vigor. Première Porte de la Rue Dubord.

Chez A. DUHAMEL, Epicier, on trouve toujours des Théas, Cafés, Beurre, Fromage, Saïn doux, Jambon et Sardines en petites Tranches, venant d'être reçus.

Attention! Attention! M. le Dr. Mathien, dentiste, no. 192 rue Notre Dame, peut maintenant par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur. au 7

Faits Divers. La Gazette Française, raconte de quelle manière M. Jones a reçu la promesse d'une vote dans les comtes de Drummond et Artabaski. Co M. parcourait ces comtes, s'arrêtant dans les fermes et ne manquant pas de faire sonner bien haut tous les titres qu'il possédait à la représentation nationale. C'est dans un de ces tours électoraux que l'aventure suivante lui arriva:

Il visita un vieux et respectable cultivateur de Kingsey et sollicita son vote, après lui avoir véritablement fait tous les compliments qu'un candidat ne manque jamais de faire à celui qu'il veut entraîner. Bien, répondit le cultivateur, s'il n'y a pas d'autre candidat sur les rangs, il est possible que je vote pour vous; mais je pense que vous feriez mieux de rester chez vous et de vous occuper de vos affaires.

—C'est aujourd'hui que doit commencer à Swetsburgh le procès des feniens qui étaient détenus dans la prison de Montréal.

—A une assemblée des actionnaires de la compagnie de la Baie d'Hudson, le rapport du bureau de direction constata une diminution dans les affaires de la compagnie. Cependant les actionnaires ont résolu presque unanimentement de ne pas entreprendre la colonisation de ce vaste territoire à leurs frais.

—La décision de la Cour des plaideurs communs, sur la motion de M. Mackenzie, demandant un nouveau procès dans la cause des prisonniers feniens condamnés à mort a dû être rendu samedi. On croyait généralement que l'application serait refusée. On dit que M. Mackenzie se propose de prendre un Bref d'Appel au Conseil privé.

—Le prince Arthur, maintenant âgé de 16 ans va entrer à l'école royale d'artillerie de Woolwich, afin d'y prendre ses grades et d'obtenir un commandement dans l'artillerie ou le corps des ingénieurs.

—Le Leader, de Toronto, dit que le comté de Simcoe a voté un demi-million de piastres pour la construction du canal Huron et Ontario.

—Nous sommes informés que le Prêtre McMahon, condamné à Toronto comme fenienn, est un ancien vicaire de St. Benoît, et qui passait alors pour avoir une tête un peu trop irlandaise. (Echo des Deux-Montagnes.)

—C'est aujourd'hui que s'ouvre à Washington la dernière session du trentième Congrès. Elle sera la plus importante qu'il y ait eu depuis la constitution de l'Union américaine. Le redoutable problème de la restauration des États du Sud dans leurs relations normales avec le reste des États-Unis, la condition future des nègres qui sont devenus libres par la défaite de la rébellion, l'attitude respectueuse du Congrès et du Président à l'égard l'un de l'autre, peut-être la mise en accusation de ce dernier, les questions de politique internationale, tout cela va donner une importance et un air de grandeur inaccoutumés aux délibérations du Congrès. Espérons que la sagesse présidera dans les conseils de ce corps puissant et qu'il évitera toutes les mesures qui pourraient jeter le pays dans des aventures périlleuses au moment où il a besoin de la paix pour le règlement de toutes les difficultés intérieures et le pansement des blessures cruelles que la guerre a faites à la prospérité du pays. L'état des finances et la grande question de la protection de l'industrie nationale sont tellement importantes que le Congrès aurait mauvaise grâce d'adopter une politique hostile qui pourrait mener à des complications dont l'issue ne pourrait être que désastreuse.

—C'est cet après-midi qu'a lieu Terreboue la séance dramatique et musicale organisée par des amateurs pour venir en aide aux incendiés de Québec. Nous réitérons à nos amis l'invitation d'y assister.

—Un vol de la grande somme de huit cents piastres a été commis à Toronto dans le bureau de M. Leith, avocat. Un jeune garçon employé dans ce bureau pour faire les commissions a été immédiatement soupçonné d'être le voleur. En effet, ce petit gamin avait coutume de nettoyer et d'ouvrir le bureau. Quand M. Leith y arriva à l'heure ordinaire, le magot manquait et le garçon aussi. La police a été avertie et l'on croit que ce voleur précédera son brigandage.

—Le Maire de Québec a reçu de Dublin la dépêche suivante: "Cable, le 28 novembre. Au maire de Québec. Le lord-maire de Dublin présente ses compliments au maire de Québec et l'autorise à tirer pour mille louis sur la Royal Bank of Ireland, Dublin, premier versement au fonds de secours de Québec."

—La ville de Hamilton a généreusement souscrit deux mille cinq cents piastres au Fonds de secours aux incendiés de Québec.

—C'est par erreur que nous avons omis de mentionner le mariage de l'hon. Jos. Cauchon, rédacteur-propriétaire du Journal de Québec, avec Demoiselle Maria Nolan de Québec. Ce mariage a été béni par Mgr. Horan, évêque de Kingston. Les heureux époux sont partis le même jour pour les États-Unis. Ils partiront pour l'Europe au mois de janvier prochain.

—Le nouveau livre de M. Louis Veullot "Les odeurs de Paris" vient de paraître à Paris chez Palmé. L'énergie du Rédacteur de L'Univers n'a pas diminué, on dirait, au contraire, qu'elle a pris de nouvelles forces. Nous croyons que ce livre sera bientôt à Montréal.

—La semaine dernière, MM. Curtis Frost et Chs. B. Woodard ont tué un ours de grande taille dans le township d'Elly.

—Le Restaurateur Capillaire Universel de Mme. S. A. Allen pour préparer et rendre aux cheveux leur couleur et leur beauté naturelle.

CULTIVATEURS. Portroye—vous du PAIN KILLER de Perry Davis à cette saison de l'année, quand la chaleur, le choléra-morbus, la dysentérie, la diarrhée peuvent vous rendre impuissants. Servez-vous de dans tous les cas semblables, et j'y jure mes oreilles si vous n'obtenez pas une prompte guérison. Mais veillez à ne pas donner votre confiance à aucun autre remède qu'au vieux et longtemps essayé PAIN KILLER de Perry Davis, qui n'a jamais failli à ma connaissance.

Attention! Attention M. le Dr. Mathien, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur. au-7

—C'est aujourd'hui que doit commencer à Swetsburgh le procès des feniens qui étaient détenus dans la prison de Montréal.

—A une assemblée des actionnaires de la compagnie de la Baie d'Hudson, le rapport du bureau de direction constata une diminution dans les affaires de la compagnie. Cependant les actionnaires ont résolu presque unanimentement de ne pas entreprendre la colonisation de ce vaste territoire à leurs frais.

—La décision de la Cour des plaideurs communs, sur la motion de M. Mackenzie, demandant un nouveau procès dans la cause des prisonniers feniens condamnés à mort a dû être rendu samedi. On croyait généralement que l'application serait refusée. On dit que M. Mackenzie se propose de prendre un Bref d'Appel au Conseil privé.

—Le prince Arthur, maintenant âgé de 16 ans va entrer à l'école royale d'artillerie de Woolwich, afin d'y prendre ses grades et d'obtenir un commandement dans l'artillerie ou le corps des ingénieurs.

—Le Leader, de Toronto, dit que le comté de Simcoe a voté un demi-million de piastres pour la construction du canal Huron et Ontario.

—Nous sommes informés que le Prêtre McMahon, condamné à Toronto comme fenienn, est un ancien vicaire de St. Benoît, et qui passait alors pour avoir une tête un peu trop irlandaise. (Echo des Deux-Montagnes.)

—C'est aujourd'hui que s'ouvre à Washington la dernière session du trentième Congrès. Elle sera la plus importante qu'il y ait eu depuis la constitution de l'Union américaine. Le redoutable problème de la restauration des États du Sud dans leurs relations normales avec le reste des États-Unis, la condition future des nègres qui sont devenus libres par la défaite de la rébellion, l'attitude respectueuse du Congrès et du Président à l'égard l'un de l'autre, peut-être la mise en accusation de ce dernier, les questions de politique internationale, tout cela va donner une importance et un air de grandeur inaccoutumés aux délibérations du Congrès. Espérons que la sagesse présidera dans les conseils de ce corps puissant et qu'il évitera toutes les mesures qui pourraient jeter le pays dans des aventures périlleuses au moment où il a besoin de la paix pour le règlement de toutes les difficultés intérieures et le pansement des blessures cruelles que la guerre a faites à la prospérité du pays. L'état des finances et la grande question de la protection de l'industrie nationale sont tellement importantes que le Congrès aurait mauvaise grâce d'adopter une politique hostile qui pourrait mener à des complications dont l'issue ne pourrait être que désastreuse.

—C'est cet après-midi qu'a lieu Terreboue la séance dramatique et musicale organisée par des amateurs pour venir en aide aux incendiés de Québec. Nous réitérons à nos amis l'invitation d'y assister.

—Un vol de la grande somme de huit cents piastres a été commis à Toronto dans le bureau de M. Leith, avocat. Un jeune garçon employé dans ce bureau pour faire les commissions a été immédiatement soupçonné d'être le voleur. En effet, ce petit gamin avait coutume de nettoyer et d'ouvrir le bureau. Quand M. Leith y arriva à l'heure ordinaire, le magot manquait et le garçon aussi. La police a été avertie et l'on croit que ce voleur précédera son brigandage.

—Le Maire de Québec a reçu de Dublin la dépêche suivante: "Cable, le 28 novembre. Au maire de Québec. Le lord-maire de Dublin présente ses compliments au maire de Québec et l'autorise à tirer pour mille louis sur la Royal Bank of Ireland, Dublin, premier versement au fonds de secours de Québec."

—La ville de Hamilton a généreusement souscrit deux mille cinq cents piastres au Fonds de secours aux incendiés de Québec.

—C'est par erreur que nous avons omis de mentionner le mariage de l'hon. Jos. Cauchon, rédacteur-propriétaire du Journal de Québec, avec Demoiselle Maria Nolan de Québec. Ce mariage a été béni par Mgr. Horan, évêque de Kingston. Les heureux époux sont partis le même jour pour les États-Unis. Ils partiront pour l'Europe au mois de janvier prochain.

—Le nouveau livre de M. Louis Veullot "Les odeurs de Paris" vient de paraître à Paris chez Palmé. L'énergie du Rédacteur de L'Univers n'a pas diminué, on dirait, au contraire, qu'elle a pris de nouvelles forces. Nous croyons que ce livre sera bientôt à Montréal.

—La semaine dernière, MM. Curtis Frost et Chs. B. Woodard ont tué un ours de grande taille dans le township d'Elly.

—Le Restaurateur Capillaire Universel de Mme. S. A. Allen pour préparer et rendre aux cheveux leur couleur et leur beauté naturelle.

CULTIVATEURS. Portroye—vous du PAIN KILLER de Perry Davis à cette saison de l'année, quand la chaleur, le choléra-morbus, la dysentérie, la diarrhée peuvent vous rendre impuissants. Servez-vous de dans tous les cas semblables, et j'y jure mes oreilles si vous n'obtenez pas une prompte guérison. Mais veillez à ne pas donner votre confiance à aucun autre remède qu'au vieux et longtemps essayé PAIN KILLER de Perry Davis, qui n'a jamais failli à ma connaissance.

Attention! Attention M. le Dr. Mathien, dentiste, no. 192 rue Notre-Dame, peut maintenant par un procédé tout nouveau, extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans causer aux patients la moindre douleur. au-7

Naissance. —En cette ville, le 28 novembre, la Dame de J. P. Perrault, écor, député de Richelieu, une fille.

—Vous que la maladie a atteints, dont le corps est converti d'ulcères, de plaies, dont le pouls est plein d'éruptions, qui êtes bannis de la bonne société, qui n'avez pas de joies, de plaisirs, réjouissons-vous; une guérison vous est maintenant offerte dans le Résolutoir / Révulsif de Remoy qui fera disparaître votre maladie, qui vous fera revenir à la santé et dans la société de vos amis.

—Si vous êtes atteints de la syphilis, des maladies chroniques, de la syphilis, des ulcères, des ulcères, des éruptions de peaux, des rhumatismes chroniques, etc., faites usage du Résolutoir / Révulsif de Remoy, qui vous guérira infalliblement.—Prix \$1.00 la bouteille.

Cas très grave de Pleurésie entièrement guéri. Montréal, 4 mai 1864. A MM. Lanman & Kemp.

Chers Messieurs, L'automne dernier, ma femme a été atteinte d'une pleurésie des plus graves; il n'y avait pas de remède, et je désespérais de sa guérison. En lisant un de vos annonces, qui était dans la maison, elle fut guérie par le "Sarspareille de Bristol". Après deux bouteilles, le mieux se déclara, et avec des "Pillules sucrées de Bristol", qu'on recommandait de prendre avec le Sarspareille, elle fut complètement guérie au bout de cinq bouteilles. Je me trouve engagé pour le bénéfice de la publicité, à certifier cette cure.

Vous, etc. JOHN GOODBODY, 6, Rue du Marché. A vendre par tous les Pharmaciens.

Les Pastilles Bronchiques de Brown. "Je n'ai jamais changé d'opinion sur leurs vertus, si ce n'est que mon estime pour elles va toujours croissant."

"Rev. HENRY WARD BEECHER." "Elles sont un spécifique pour les maux de gorge."

"N. P. WILLIS." "Elles ne contiennent pas d'opium ni aucune chose préjudiciable à



Pain Killer!

DE PERRY DAVIS, PRIS INTERIEUREMENT, GUERIT... Les Dysentées, la Choléra, la Diarrhée, les Crampes, les Douleurs de l'Estomac, les Maladies des Boyaux, la Colique des Peintres, les Maladies du Foie, la Dyspepsie ou Indigestion, le Mal de Gorge, les Rhumes aigus, la Toxé, etc., etc.

Quelques extraits montreront le caractère de promptitude des lettres que nous recevons : Le Rév. Edward Fuller dit :—J'ai été témoin depuis quelques mois des heureux effets du Pain Killer de Perry Davis dans des cas de dysenterie et de choléra-morbus. Je suis prêt à en recommander l'usage comme un remède sûr et efficace à tous ceux qui pourraient souffrir de semblables maladies.

Le Rév. James C. Bonner dit :—Je me suis servi du Pain Killer de Perry Davis avec beaucoup de succès dans des cas de choléra des enfants, maladies ordinaires des boyaux, bronchites, toux, rhumes, etc., et suis prêt à le recommander comme tel remède de famille. Le Rév. A. Bronson dit :—C'est avec plaisir que je recommande l'usage de Perry Davis dans ma maison. Plusieurs cas pour lesquels il est recommandé, et j'ai trouvé que c'était une bonne médecine de famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille. Sous le nom de PAIN KILLER, qui est une marque de fabrique, nous avons le droit exclusif de nous servir de ce nom, et de faire valoir devant la loi, comme le prouvent les nombreuses poursuites dirigées contre ceux qui vendent des médicaments sous ce nom ou sous un nom assez semblable pour tromper le public, et nous ne mettons la main en garde contre toutes les imitations de nos préparations, soit dans le nom soit dans la manière de les vendre.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

Le Pain KILLER tire une grande partie de sa popularité de la simplicité de son usage qui lui donne une valeur particulière dans une famille.

AVIS. Ceux qui ont besoin de BONNES EPICERIES à BON MARCHÉ, sont invités à aller chez A. DUHAMEL, Epicier, 75, Grand Rue St. Laurent, où en trouvera en abondance.

ELECTIONS DE L'Institut des Artisans Canadiens.

Les ELECTIONS ANNUELLES de l'INSTITUT des ARTISANS CANADIENS de MONTREAL auront lieu à l'Assemblée de VENDREDI, le SEPT DECEMBRE prochain.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

R. ROGERS, MARCHAND-TAILLEUR, No. 267, RUE NOTRE-DAME, CATHEDRAL BLOCK.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

NOUVELLES IMPORTATIONS Venant d'être reçues à L'Établissement de Hardes à la Mode, No. 60, Grande Rue St. Laurent.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

ODOUS KALLUNTERIOS OU L'EMBELEUSSEUR DES DENTS.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

Emprunt du Pape. Les BONS de cet EMPRUNT sont livrés par le sousigné en échange des RREGUS. On peut encore y souscrire et obtenir même des Bons de 25 fr. pour \$16.50.

ALFRED LAROCQUE, 145 Montréal, 13 nov. 1866.

Livres Nouveaux. L'Ami du Cheval, Simples Conseils sur l'Élevage, l'Hygiène, la Médecine et l'Éclair des Chevaux, 1 Vol. in-12 broché. 1 10

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

AUX Marchands de la Campagne. A VENDRE À DES PRIX MODÉRÉS, SAUVOIR :— 500 Boîtes Gomme pour teindre en Noir, 100 Quart Poudre Vinez, 3000 Grosses Teintures de Jaune, 2000 Lbs. Cantine en Gomme, 15 Barils Cream de Tart, 10 Sacs Gomme Arabique, 10 Balles Houblon, 400 Douzaines Huile de Castor, 65 Grosses " de Palma Christi, 48 " de Rose, 20 " Garpling Oil, 225 Douzaines Pou Ire de Condition, 250 Grosses Pastilles à Vers de DEVINS, 78 " Essence de Peppermint, 47 " de Cannelle, 0 " d'Épingle, 20 " de Musk, 20 " Eau de Lavande, 15 " de Cologne, 180 " Poudre Allemande.

ALFRED LAROCQUE, 145 Montréal, 13 nov. 1866.

Livres Nouveaux. L'Ami du Cheval, Simples Conseils sur l'Élevage, l'Hygiène, la Médecine et l'Éclair des Chevaux, 1 Vol. in-12 broché. 1 10

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CHAS. G. DAGG, de Montréal, Libraire, Failli.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure POUR LE BAS-CANADA.

Le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-trois.

Présent :—L'Hon. M. Juge BENTHELOTT, No 1186.

GABRIEL LENOIR dit ROLLAND, Négociant, de la Cité et du District de Montréal, Demandeur,

vs. JEAN-BAPTISTE ST. DENIS, Commerçant, de la Cité et de la Ville de St. Hyacinthe, dans le District de St. Hyacinthe, et maintenant absent de cette Province du Canada, Défendeur.

IL EST ORDONNE, sur la motion de MM. JETTE & ARCHAMBAULT, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de A. Bissonnet, un des Juges Jures de cette Cour, etc.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de HENRY G. SEWELL, EMILUIS H. O. WENTENHALL et JOHN H. REID, de Montréal, Insolubles.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de EDWARD CLARKIN, de Montréal, Insoluble.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS-XAVIER BEAUCHAMP, Commerçant, de la Paroisse de Montréal, Failli.

Les créanciers de la Faillite sont notifiés qu'ils ont fait une cession de ses biens et effets, tous l'Acte ci-dessus, à moi, le Syndic soussigné, et l'Acte qui requiert de moi, sous deux mois de cette date, avec leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur; et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les preuves en rapport de leurs réclamations.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de CÔTE St. Louis, Paroisse de Montréal, 16 nov. 1866.

MACHINES A COUDRE DE WEED POUR LES MANUFACTURES DE FAMILLES DEVANT LE PUBLIC DEPUIS 15 ANS.

Simple et la couture, font le point croisé, — la couture étant la même sur les deux côtés, et couvent toute espèce d'étoffe.

On garmit qu'ils donnent satisfaction. Veuillez venir les examiner avant d'acheter ailleurs.

Compagnie manufacturière de l'Amérique Britannique du Nord.

CHARLES QUEVILLON, Agent, No. 214, Rue Notre-Dame.

17 sept. 17 sept.

L'ORIENTAL. Ce nouveau Poêle à Charbon pour les Salles, etc., peut maintenant être examiné. Ce Poêle combine plusieurs avantages, savoir: il chauffe bien, conserve le feu longtemps, est facile à diriger, et c'est un bel ornement. — Aussi, le Northern Light, l'Albanian et autres Poêles à Charbon, Poêles Franklin, Poêles à Boîtes de Bois, d'un patron supérieur, et bien fabriqués. La meilleure qualité de Poêles à Char

PARFUMERIE DE LA MAISON OGER, 36, Boulevard Sebastopol, PARIS.

DIX Médailles, la Croix de la Légion d'Honneur et la faveur toujours croissante d'un immense public...

PHARMACIE COTTIN, MATIE LE ROY, ORDONNANCE, SIGNOCHET, etc.

Depôt Général pour les Canadas: MM. Devins & Bolton, près le Palais-de-Justice, Montréal.

ROG BOUVEAU-LAFECTEUR, Ce SIROP VEGETAL DIGESTIF, seul approuvé et garanti véritable par la signature Giraudeau...

DRAGÉES, CÉLÉSTES, etc. Approuvées par l'Académie de Médecine de Paris.

SIROP DE L'ABELONYE, Employé avec un succès constant, depuis 25 ans, par les Médecins de tous les pays...

A VENDRE, PRESSES de seconde Main, EN ORDRE PARFAIT, DONT UNE A BRAS QUI IMPRIME 18 SUR 24 POUCES...

AGENCE, Les personnes qui désirent souscrire aux Publications suivantes, pour tout le faire en s'adressant...

BRAGÈS DE GUBÉBINE, BONJEAN, Médaille d'Or de la Société d'Hygiène de Paris.

DRAGÉES DE GUBÉBINE, CÉLÉSTES, etc. Ont été employées avec le plus grand succès...

D. MATHIEU, DENTISTE, 192, Rue Notre-Dame, (Vis-à-vis le Palais de Justice.)

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE EU DE LA CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS: BENJ. COMTE, Ecr., Président, ROBERT PARE, Ecr., F. J. DURAND, Ecr., etc.

Gande Découverte, Ouleurs soulagées sans l'aide de la Médecine, HUILE EGYPTIENNE.

Souagement Instantané de toute espèce de Douleurs, Jamais, depuis que la Science de la Médecine est venue dans le monde...

SIROP DE L'ABELONYE, Employé avec un succès constant, depuis 25 ans, par les Médecins de tous les pays...

VEVICATOIRE D'ALBESPEYRES, Signé sur le côté vert, admis dans les hôpitaux civils et militaires français...

HUILE DE J. PERSONNE, Approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, D'après le rapport académique, cette Huile est un médicament d'une haute valeur...

MACHINES A COUDRE, NE FAISANT PAS DE BRUIT, J. D. LAWLOR, Manufacturier et Marchand de Machines à Coudre.

Capsules Raquin, L'Académie de Médecine de France, ayant expérimenté sur 100 malades contagieuses...

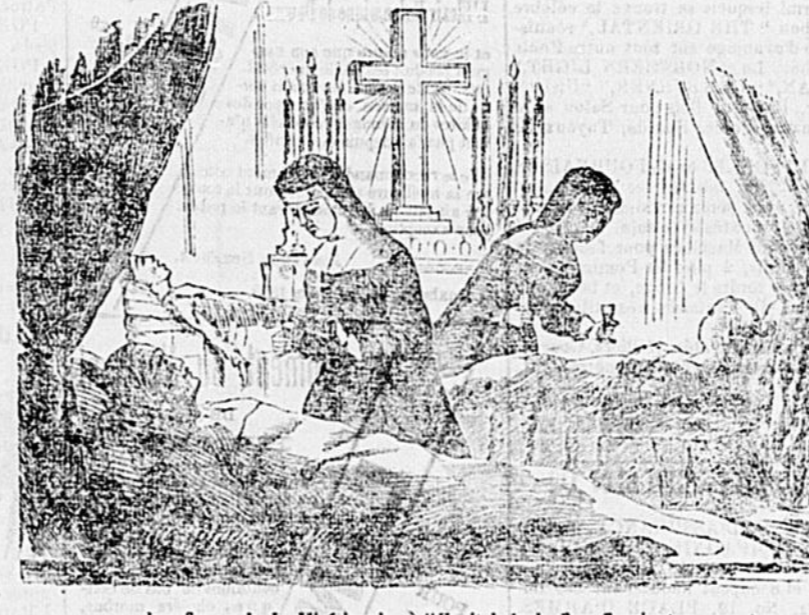


LE REMEDE UNIVERSEL: LE RECUPERATEUR RAPIDE DE RADWAY, Guérit instantanément la Douleur.

Et est un PREVENTIF CERTAIN contre le CHOLERA ASIATIQUE, la FIEVRE JAUNE, la PETITE VEROLE et autres MALADIES PESTILENTIELLES!

SI VOUS ETES SAISIS, Par le Rhumatisme, la Goutte, le Lumbago, les maux dans les Côtés, les Jointures, l'Épine Dorsale, les Muscles, Maux de Dents, etc.

Un Secours instantané est donné dans les Maladies violentes, Le CHOLERA ASIATIQUE, l'INFLAMMATION des INTESTINS, les COLIQUES, les FIEVRES MARINES, le CROUP et la DYPTERIE...



Les Soeurs de la Miséricorde, à l'Hôpital de la Rue Dorchester, APPLIQUANT LES REMÈDES DU DR. RADWAY AUX MALADES.

Je certifie que le RECUPERATEUR a guéri plus de cent de nos personnes du frisson, des vomissements, du mal de tête et des douleurs d'entrailles.

DE TOUTES LES PARTIES DU GLOBE, Sont venus des témoignages de cures étonnantes opérées dans les maladies les plus mortelles...

PRIX: 25 centins la Bouteille, JOHN RADWAY, M. D., & CIE., 613 et 515, Rue St. Paul, Montréal.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE The Liverpool & London & Globe SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU.

CAPITAL \$10,000,000, FONDS PLACE 15,250,000, REVENU ANNUEL 5,000,000, FONDS PLACE EN CANADA 300,000.

BUREAUX PRINCIPAUX: No. 1, DALE STREET, LIVERPOOL, 20 et 21, POULTRY, et 28, REGENT STREETS, LONDRES.

Fabrique canadienne de Bandages, F. GROSS, Fabricant et Inventeur de Bandages à ressort élastique, et manufacturier d'instruments de tout genre...

TERRAINS A VENDRE A CONSTITUT, Ces Lots sont situés tant en dedans qu'en dehors des limites de la Ville...

UN LOT BÂTI DE 70 X 86 pieds, au Coin des RUES COMMUNE et PORT, près de l'Assurance Royale.

LIBRAIRIE, Le sousigné vient de recevoir un Assortiment très varié de Livres, etc., etc., venant directement de France...

CHABLE, MEDECIN SPECIAL DES MALADIES SEXUELLES ET DARTREUSES, 40,000 malades guéris de Dartre, Boutons, etc.

DEPURATIF du SANG, Le Sirop au Citrate de Fer de CHABLE agit immédiatement et efficacement...

POMMADE PYROLIGNEUSE, CONTRE LES HEMORROIDES, Guérison en trois jours.

GRAINES DE JARDINS, FLEURS, DE CHAMPS, Completes, 1s. 3d. chaque, MABELLES de toutes sortes pour ces Bouteilles.